



## Revue d'histoire du XIXe siècle

Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle

40 | 2010  
Discours

---

# Patrimoine littéraire et concurrence mémorielle. Hypothèses sur les usages du passé au lendemain de la Révolution française

*Literary heritage and competing memories. Some hypotheses on the uses of the past in the wake of the French Revolution*

*Literarisches Kulturerbe und Konkurrenz der Erinnerung. Hypothesen zur Nutzung der Vergangenheit in der Zeit nach der Französischen Revolution*

**Stéphane Zékian**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rh19/3984>

DOI : 10.4000/rh19.3984

ISSN : 1777-5329

### Éditeur

La Société de 1848

### Édition imprimée

Date de publication : 15 juillet 2010

Pagination : 11-25

ISSN : 1265-1354

### Référence électronique

Stéphane Zékian, « Patrimoine littéraire et concurrence mémorielle. Hypothèses sur les usages du passé au lendemain de la Révolution française », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 40 | 2010, mis en ligne le 15 juillet 2013, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/3984> ; DOI : 10.4000/rh19.3984

---

STÉPHANE ZÉKIAN

*Patrimoine littéraire et concurrence mémorielle.  
Hypothèses sur les usages du passé au lendemain de  
la Révolution française*

La bibliographie consacrée aux formes ainsi qu'aux enjeux de la mémoire littéraire au XIX<sup>e</sup> siècle offre une matière abondante que ces dernières années ont encore enrichie. Quelles que soient par ailleurs leurs divergences méthodologiques, ces études supposent toutes le choix d'une échelle (monographique ou plus collective) elle-même appliquée à l'objet de mémoire et au sujet du souvenir. Pour résumer à grands traits, on dira que la combinatoire de ces deux variables ouvre quatre possibilités principales : selon l'option retenue, on s'attachera tantôt aux représentations d'un auteur ancien dans une œuvre ou, plus largement, dans une période ultérieure ; tantôt à l'interprétation d'une période passée chez un auteur ou au sein d'une autre période<sup>1</sup>. Prenant appui sur un travail consacré aux usages de la référence classique dans l'espace public français post-révolutionnaire<sup>2</sup>, les remarques qui suivent voudraient, à leur tour, contribuer à la réflexion sur les usages du passé au lendemain de la Révolution française. On s'efforcera ici d'éclairer certains choix qui ont orienté notre étude, mais également de formuler quelques hypothèses complémentaires en manière d'esquisse programmatique. Pour ce faire, il paraît fécond de s'en tenir, au moins provisoirement, aux expressions publiques de la mémoire plutôt qu'à ses formes plus silencieuses (ou publiquement inaudibles). Abordée sous l'angle des polémiques auxquelles elle donne lieu, la mémoire littéraire permet en effet d'envisager frontalement plusieurs malentendus et paradoxes dont l'importance semble capitale dans l'histoire de l'autoreprésentation de la France comme nation littéraire.

Sur le terrain ainsi délimité, notre propos sera de suggérer l'intérêt d'une conception relationnelle de la mémoire littéraire. Une telle approche repose

---

1. À titre d'exemples : André Billaz, *Les Écrivains romantiques et Voltaire : essai sur Voltaire et le romantisme en France : 1795-1830*, Lille, ANRT, 1974, 2 vol. ; Heinz Thoma, *Aufklärung und nachrevolutionäres Bürgertum in Frankreich : zur Aufklärungsrezeption in der französischen Literaturgeschichte des 19. Jahrhunderts : 1794-1914*, Heidelberg, Carl Winter, 1976 ; Emmanuelle Tabet, *Chateaubriand et le XVIII<sup>e</sup> siècle : mémoire et création littéraire*, Paris, Honoré Champion, 2002 ; Catherine Thomas, *Le Mythe du XVIII<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle, 1830-1860*, Paris, Honoré Champion, 2003.

2. *Les Aventures de la tradition. La référence au « siècle de Louis XIV » dans la France révolutionnée (1795-1820) : formes, usages, enjeux*, Thèse de Lettres modernes sous la direction de Françoise Mélonio, Université Paris IV-Sorbonne, 2008, 2 vol., 808 f.

sur le principe de la nécessaire prise en compte d'une instance tierce dans l'étude du lien unissant l'objet remémoré et le sujet du souvenir. En l'occurrence, une étude de réception consacrée aux usages de la référence au « siècle de Louis XIV » dans la France révolutionnée se confronte immanquablement à l'épineuse actualité des Lumières au même moment. En revenant donc plus spécialement sur le lien insécable des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dans la conscience temporelle des contemporains, on tâchera d'éclairer les enjeux qui sous-tendent la fortune de ce qu'on n'appelle pas encore, à cette époque, le « siècle de deux cents ans »<sup>3</sup>.

### QU'EST-CE QU'UN CONSERVATEUR ?

Commençons par une possible objection : la mémoire des classiques sous l'Empire n'est-elle pas déjà bien connue ? Pour reprendre un jugement de Guizot en 1852, n'a-t-on pas depuis longtemps identifié l'épisode napoléonien comme « la restauration littéraire du dix-septième siècle »<sup>4</sup> ? À lire la presse du temps ou les appareils critiques accompagnant les rééditions des grands modèles, il est tentant de conclure qu'un consensus minimal put alors se cristalliser autour de certains écrivains français du second XVII<sup>e</sup> siècle. Fédérant des suffrages que la prégnance des clivages politiques hérités de la Révolution tendait plutôt à disperser, les œuvres de Boileau, Molière ou Racine ont paru en mesure de rassembler aussi largement que possible autour d'un patrimoine national commun. Cette belle unanimité n'est pourtant qu'illusoire. La fortune du corpus censé effacer les lignes de fracture ne fait, en réalité, qu'en accuser les reliefs. À l'image du Panthéon, le lieu du rassemblement national est aussi celui de tous les déchirements<sup>5</sup> : le palmarès classique sépare autant qu'il unifie. Ce disant, on n'entend pas exhumer quelques brûlots dans le but de souligner la fragilité du dogme classique. Au contraire, tout indique que les séditions anticlassiques d'un Michel Cubières ou d'un Louis-Sébastien Mercier (dont les *Satires contre Racine et Boileau* paraissent en 1808) constituent alors plutôt l'exception. Notre optique n'est donc pas celle d'une opposition entre les tenants et les détracteurs du modèle classique. On souhaite plutôt attirer l'attention sur les fractures internes au camp, pour le moins hétérogène, que l'historiographie héritée du romantisme nous a habitués à étiqueter comme classique. Au moins deux désaccords y nourrissent de violentes disputes. D'ordre historique, la première concerne l'interprétation de la situation faite

3. Jean Dagen et Philippe Roger [dir.], *Un Siècle de Deux Cents Ans ? Les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : continuités et discontinuités*, Paris, Desjonquères, 2004.

4. François Guizot, *Corneille et son temps. Étude littéraire*, Paris, Didier, 1852, p. vi.

5. Mona Ozouf, « Le Panthéon. L'école normale des morts », in Pierre Nora [dir.], *Les Lieux de mémoire*, t. 1, *La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. 159-160.

aux écrivains sous le règne louis-quatorzien. Il s'agit, au fond, de déterminer si la grandeur des œuvres a été possible malgré la férule absolutiste ou grâce à elle. À ces querelles touchant le XVII<sup>e</sup> siècle en synchronie s'ajoutent des polémiques visant, cette fois, sa scénarisation en diachronie. Le conflit est ici d'ordre historiographique, puisqu'il se rapporte à la signification qu'il faut conférer à l'enchaînement des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. À sa manière, ce qu'il est convenu d'appeler la « guerre philosophique » met en jeu deux versions incompatibles de la transition menant du « siècle de Louis XIV » à celui des Lumières. De part et d'autre de ces deux lignes de front, nul ne renonce au bénéfice de la référence classique, mais celle-ci se voit investie de significations si contrastées qu'elle finit par donner lieu à des mentions presque homonymes. Quoi de commun, en effet, entre les engagements classiques respectifs de Louis de Bonald et de certains Idéologues ?

Orientons donc l'enquête vers le terrain de ce(s) *conservatisme(s)* littéraire(s). On sait que l'acception politique du terme est tôt frappée d'équivoque. Elle réclame l'appoint d'un indispensable complément : conserver, certes, mais quoi et dans quel but ? Cette indétermination est clairement signalée dans les colonnes du *Mémorial*, organe contre-révolutionnaire où officient notamment La Harpe et Fontanes : « Des personnages puissants vont faire publier un nouveau journal dont [Garat] est le principal rédacteur avec Daunou et Chénier. Ce journal s'intitule *Le Conservateur*, ajoutez des lois révolutionnaires. Ce titre n'est pas heureux »<sup>6</sup>. Or cette ambiguïté n'est pas moindre dans les emplois plus littéraires du même mot. Certes, après l'ère du soupçon révolutionnaire, la référence aux modèles du second XVII<sup>e</sup> siècle connaît un évident regain de faveur (notamment sensible dans les institutions scolaire et académique). Mais cette consécration obéit à des logiques diverses qui, pour converger finalement vers des palmarès (presque) similaires, n'en demeurent pas moins irréductibles. Ainsi la conservation des classiques du « siècle de Louis XIV » illustre-t-elle aussi, à sa manière, l'ambiguïté attachée à ce terme. Leurs œuvres alimentent de fait des régimes d'exemplarité contrastés, souvent même inconciliables. Sous le Directoire, leur enrôlement au nom de la *nation* ne saurait, par exemple, faire consensus<sup>7</sup>. Mais l'Empire lui-même se rangerait difficilement sous le chapitre d'une restauration univoque du XVII<sup>e</sup> siècle. Se remémorant le classicisme d'État instauré sous Napoléon, Benjamin Constant en dévoilera d'ailleurs les ressorts, pour finalement attribuer cette vogue à des motifs basement intéressés : « Ce qui était dans le chef une faiblesse, funeste à la France et à lui-même, je veux dire

6. *Le Mémorial, ou Recueil historique, politique et littéraire*, n° 96, sextidi 6 fructidor an V (mercredi 23 août 1797), p. 2.

7. Rappelons, par exemple, cette sortie de La Harpe : « tout ce qu'on prend aux citoyens *est à la nation* : et qu'est-ce que *la nation*? Une poignée de brigands, assis aujourd'hui sur des dépouilles, et qui plongés dans la crapule et l'ivresse, ne parviendront jamais à cuver le vin qu'ils ont volé dans les caves, et le sang qu'ils ont bu dans leurs orgies », *Le Mémorial, ou Recueil historique, politique et littéraire*, n° 67, septidi 7 thermidor an V (mardi 25 juillet 1797), p. 3.

le désir d'imiter Louis XIV, comme si ce n'eût pas été descendre au lieu de monter, était, dans les lettrés qui aspiraient à ses faveurs une complaisance intéressée à la fois et vaniteuse ; car en obéissant au nouveau Louis XIV, ils se croyaient les égaux des grands hommes qui avaient encensé l'ancien. De la sorte, les règles du théâtre, comme l'étiquette de la cour, paraissaient partie obligée du cortège impérial<sup>8</sup>. La seule flagornerie ne donne toutefois pas le fin mot de cette mode classique. Celle-ci aurait également gagné des esprits politiquement irrécupérables, mais soucieux de faire bonne mesure en montrant la patte blanche d'un impeccable bon goût : « Il y a toujours eu, dès le commencement de nos troubles, chez les hommes les plus révolutionnaires en politique, une tendance à proclamer leur attachement et leur respect pour les doctrines routinières de la littérature du XVII<sup>e</sup> siècle et les règles recommandées par le précepteur en titre du Parnasse français. On eût dit qu'en se montrant, dans leurs ouvrages, scrupuleux et dociles, ils voulaient expier la vivacité et l'énergie de leurs autres opinions, et prouver que leurs doctrines populaires n'entachaient pas la pureté de leur goût<sup>9</sup>. Classiques par compensation stratégique ou par simple opportunisme, les contemporains auraient donc affiché une fidélité sans faille au « siècle de Louis XIV ». Retenons cette différenciation introduite au cœur d'une trompeuse similitude : tous cultivent publiquement la mémoire des classiques, mais pour des raisons radicalement autres. La question revient donc intacte : qui conserve quoi et à quelle fin ?

#### LES MARGES DU S ' a k d' t

Cette exigence de différenciation est en partie satisfaite quand on s'interroge sur les alentours de la mémoire classique. Si le « siècle de Louis XIV », en effet, se prête idéalement au questionnaire d'une étude de réception, c'est en raison de l'épaisseur des commentaires et des critiques dont il permet le déploiement. Cette épaisseur, disons-le, n'est pas affaire quantitative. L'intérêt problématique du passé classique n'est pas relatif au nombre (au reste incalculable) des discours publiés sur son compte, mais à la densité des réseaux référentiels dont il fournit le support. L'entité « siècle de Louis XIV » se distingue de fait par son immense faculté d'enveloppement (parler des classiques, c'est indissolublement parler d'autre chose que des classiques) et de captation (bien des sujets *a priori* éloignés fournissent aux contemporains l'occasion de traiter, par la bande ou plus franchement, du « siècle de Louis XIV »). Plus qu'à des aspects platement comptables, l'intérêt de ces mentions publiques se

8. Benjamin Constant, « De la guerre de trente ans, de la tragédie de *Wallstein* par Schiller et du théâtre allemand », *Mélanges de littérature et de politique*, Paris, Pichon et Didier, 1829, p. 292. Il s'agit de la version augmentée d'un texte de 1809. Les passages cités sont ajoutés en 1829.

9. *Idem*, p. 294.

mesure au grand nombre des sujets liés qu'elles emportent à leur suite. Dans le contexte de la « guerre philosophique », les productions littéraires contemporaines de Louis XIV alimentent un régime référentiel constitutivement complexe et c'est avant tout la densité de ce cortège mémoriel (plus que telle ou telle de ses composantes) qui nous paraît devoir être analysée. À rebours d'une démarche doxographique, l'enjeu serait donc moins d'énumérer qui dit quoi au sujet des classiques, que de redéployer le tissu mémoriel dont le « siècle de Louis XIV » constitue la trame. À cette fin, il convient de repérer ses vis-à-vis mémoriels (ces autres instances du passé qui l'accompagnent dans les représentations du temps), mais aussi de préciser la nature de leurs rapports pour en interpréter la fonction argumentative dans l'espace public révolutionné. Au passage, remarquons que l'accent placé sur la dimension relationnelle du problème interdit de fétichiser notre objet d'étude. Il force à admettre que la réception du XVII<sup>e</sup> siècle ne forme qu'une corde dans l'épais nœud mémoriel tissé au tournant du siècle. Dans notre perspective, le « siècle de Louis XIV » vaut d'abord comme élément parmi d'autres d'un étoilement, non comme objet légitime d'une approche monographique. S'il constitue un observatoire privilégié, ce n'est pas à la faveur d'un dialogue noué avec le moment impérial dans une logique de face-à-face, mais bien en vertu de la pluralité des interlocuteurs convoqués par cette mémoire particulière ; pas en lui-même ni pour lui-même, donc, mais en raison de tout ce qui n'est pas lui, de toute l'altérité non classique charriée par la mémoire des classiques.

Idéalement, on rêverait d'une approche systématiquement relationnelle de la mémoire littéraire, histoire globale qui identifierait, mais surtout articulerait les fonctions respectives conférées aux diverses périodes remémorées en un même moment<sup>10</sup>. Par son ampleur même, un tel tableau ne pourrait toutefois s'inscrire qu'à l'horizon d'un travail collectif de très longue haleine. Tenons-nous en ici à l'aspect le plus spectaculaire de la fortune post-révolutionnaire des classiques, à savoir leur confrontation mécanique aux philosophes des Lumières. Au moins à partir du coup de force thermidorien, on ne peut qu'être frappé par la solidarité des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sur la scène des représentations du passé. Solidarité fonctionnelle, dans la mesure où tout discours sur l'un porte indissolublement sur l'autre. C'est vrai à l'échelle séculaire elle-même, puisque la mention du « siècle de Louis XIV » appelle automatiquement celle des Lumières. Ce ne l'est pas moins à l'échelle plus réduite de la mémoire individuelle : Voltaire, par exemple, est rarement absent de la mémoire bossuetiste<sup>11</sup>, de même que La Bruyère projette souvent son ombre sur la réception des philosophes sensualistes. Tout se passe comme

10. On ne parlerait toutefois qu'avec prudence d'une « mémoire fonctionnelle », sous peine de réduire le fourmillement (et l'entrecroisement) des supports, des formes et des contenus à la structure rigide d'une équation.

11. Les remarques d'Antoine Compagnon sur les enjeux républicains du duel posthume entre Voltaire et Bossuet peuvent ainsi être remises en perspective (*La Troisième République des lettres*, Paris, Le Seuil, 1983, p. 98).

si ces deux époques, prises dans le mouvement d'une définition mutuelle, faisaient office de viseur permettant de mieux observer l'autre.

Cette solidarité apparaît avec une grande clarté à l'occasion du célèbre *Tableau littéraire du XVIII<sup>e</sup> siècle*, concours d'éloquence organisé par l'Institut et qui défraie la chronique entre 1804 et 1810<sup>12</sup>. Le choix du sujet vient en fait renforcer l'actualité d'un débat déjà bien installé dans l'espace public et pour lequel vont se passionner des esprits aussi dissemblables que Louis de Bonald, Joseph Joubert, Étienne de Senancour ou Benjamin Constant. Dans sa piquante « Conversation chez la comtesse d'Albany »<sup>13</sup> de 1812, Paul-Louis Courier s'en fait également l'écho. Dans le salon de la comtesse, la comparaison des deux siècles débouchera ni plus ni moins sur un concours de saut en longueur entre La Fontaine et Voltaire... Rien de si plaisant, on s'en doute, dans les manuscrits soumis au jury académique. La plupart des candidats se montrent d'abord soucieux d'identifier la limite terminale du « siècle de Louis XIV ». De ce point de vue, l'attrait du *Tableau* tient d'abord au relief de son cadre. Or celui-ci manque visiblement de netteté. On conçoit l'importance symbolique de cette frontière, du moins chez les contempteurs des Lumières qui veulent y voir tout à la fois une clôture de l'âge d'or et l'amorce d'une décadence parachevée dans le sang. Mais on en conçoit aussi l'abstraction, cette démarcation ayant tout d'une vue de l'esprit. Cette question de périodisation ne fonde d'ailleurs aucun consensus. D'aucuns regardent la querelle des Anciens et des Modernes comme le seuil d'un temps nouveau. Revenant sur le cas de ces écrivains « ayant vu le XVIII<sup>e</sup> comme le XVII<sup>e</sup> siècle », tel candidat s'attarde par exemple sur « Lamothe, Fontenelle et Terrasson », qu'il juge « [...] remarquables surtout par l'indépendance de leurs opinions, et sous ce rapport, formant une ligne de séparation bien prononcée, bien distincte entre l'un et l'autre de ces deux siècles »<sup>14</sup>. Chez d'autres, c'est la trajectoire de Voltaire qui tient lieu de curseur, son émergence sur la scène littéraire (avec la première d'*Ceiphe* en 1718) acquérant la dignité d'une date inaugurale<sup>15</sup>. Finalement non surmontée, cette difficulté à compartimenter les deux siècles s'explique aisément. Au-delà du caractère artificiel de l'exercice, les concurrents ne cachent pas leur scepticisme quant à l'existence

12. Sur cet épisode académique, on peut lire entre autres Roland Mortier, *Le Tableau littéraire de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle. Un épisode de la « guerre philosophique » à l'Académie française sous l'Empire (1804-1810)*, Bruxelles, Palais des Académies, 1972 ; Roger Fayolle, « Le XVIII<sup>e</sup> siècle jugé par le XIX<sup>e</sup>. À propos d'un concours académique sous le Premier Empire », in *Approches des Lumières : mélanges offerts à Jean Fabre*, Paris, Klincksieck, 1974, p. 181-196 ; et Heinz Thoma, *Aufklärung und nachrevolutionäres Bürgertum...*, op. cit., p. 62 et sq.

13. Paul-Louis Courier, « Conversation chez la comtesse d'Albany. À Naples, le 2 mars 1812 », édition de Maurice Allem, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1951, p. 577-594.

14. Arch. Acad. fr. (Archives de l'Académie française), 2D3, Ms. 5, f. 36. Antoine Houdar de la Motte (1672-1731) et l'abbé Jean Terrasson (1670-1750) sont deux fers de lance du parti des Modernes.

15. Jean-Baptiste Gallon de La Bastide, *Tableau littéraire de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, C.-F. Patris, 1808, p. 8, nous soulignons. Traducteur de Tacite et Cicéron, l'auteur est un habitué des concours académiques du temps.

même d'une telle démarcation. La plupart insistent sur la nécessaire liaison du XVIII<sup>e</sup> siècle et de son prédécesseur. Loin de trahir quelque insuffisance méthodologique, ce flou presque revendiqué signale une conscience très acérée des limites propres, non pas au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais bien au sujet tel que formulé par l'Institut. Pour Jean-Baptiste Gallon de La Bastide, par exemple, la légitimité d'un tel découpage est plus que douteuse : « [La postérité mettra], sous le rapport des lettres, le XVIII<sup>e</sup> siècle sur la même ligne, peut-être, que le précédent, tout grand qu'il ait été; *ou plutôt elle les confondra dans la même époque*, et n'en fera que mieux éclater ainsi la gloire de la littérature française »<sup>16</sup>. Loin d'accepter sans retouche l'objet d'étude proposé par les académiciens, l'auteur n'y voit qu'une partie d'un tout plus vaste dont le « siècle de Louis XIV » constitue l'autre pan. Un même œcuménisme guide les observations contemporaines de l'historien Julien-Jacques Moutonnet-Clairfons qui, pour propulser le « siècle de Louis XIV » à la tête d'un prestigieux palmarès comprenant aussi les siècles d'Alexandre, d'Auguste et de Léon X, n'en méprise par pour autant celui, à peine refermé, des Lumières : « En mettant ce siècle [*i.e.* celui de Louis XIV] au-dessus des trois autres, je suis bien éloigné d'être le détracteur des écrivains qui ont brillé dans le XVIII<sup>e</sup>; je serais inconséquent : en effet, la plupart de ces auteurs sont nés dans le XVII<sup>e</sup> siècle, comme je viens de le dire; ils en sont le complément »<sup>17</sup>. De même, la grande majorité des candidats finissent par corriger les contours du sujet – au point d'y inclure le « siècle de Louis XIV » qui se voit dès lors attribuer une place de premier plan, sans commune mesure avec ce que laissait attendre le libellé monographique imaginé par les académiciens. Le cinquième manuscrit de la première session illustre bien ce réajustement de perspective. Son bilan préalable du XVII<sup>e</sup> siècle atteint de telles proportions qu'on finit par craindre que le hors-d'œuvre ne dévore tout le reste. Il faut patienter jusqu'au deux tiers du manuscrit pour que soit traité « le XVIII<sup>e</sup> siècle *que nous abordons enfin* »<sup>18</sup>. Suffit-il de mettre ce débordement sur le compte d'un esprit papillonnant que son manque de rigueur expose à maints dérapages hors-sujet? Rien n'est moins sûr. Régulièrement mis en œuvre par les candidats, l'envahissement du tableau par un « siècle de Louis XIV » théoriquement hors-champ sanctionne en fait un sujet difficilement traitable en l'état. La plupart, en effet, dédaignent les consignes proscrivant l'usage du parallèle historique. Alors secrétaire perpétuel de l'institution, Jean-Baptiste Suard ne cache d'ailleurs pas son agacement : « L'Académie a désiré qu'on lui présentât une appréciation fidèle et positive des richesses que le dernier siècle a ajoutées au trésor littéraire de la France, sans chercher à en faire la balance avec le fonds de richesses créé par le siècle précédent. Elle a désiré surtout qu'on observât les

16. *Idem*, p. 53, nous soulignons.

17. Julien-Jacques Moutonnet-Clairfons, *Réflexions sur les siècles d'Alexandre, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV*, s.l., s.d., [1806], p. 18.

18. Arch. Acad. fr., 2D3, Ms. 5, f. 36, nous soulignons.



progrès qu'a faits la langue dans le même siècle, ce que tous les concurrents ont trop négligé jusqu'ici »<sup>19</sup>. Position intenable, assurément, qui raisonne en termes de « progrès » et d'« ajout » tout en déconseillant l'adoption d'une perspective diachronique. Le détournement des consignes signale, au contraire, la conviction que les deux siècles possèdent mutuellement leur clef d'intelligibilité. Ce phénomène d'aimantation explique que le « tableau » commandé donne finalement lieu à une série de diptyques.

Or la méthode comparative sent le soufre. Appliquée aux deux siècles antérieurs, elle se distingue par une très forte rentabilité polémique, car elle débouche presque toujours sur l'établissement d'une hiérarchie. Elle fournit l'arme principale d'un jugement de valeur à forte coloration partisane. C'est bien sûr le cas chez Bonald qui, à peine un mois après la mise au point de Suard, justifie l'usage de la comparaison historique et récuse la pertinence de consignes aussi contraignantes. Ironisant sur « toutes les défenses de comparer »<sup>20</sup>, le pamphlétaire suggère que l'Institut n'a tout simplement pas intérêt à encourager l'usage d'une méthode qui, poussée jusqu'à son terme, conclurait inévitablement à la supériorité du « siècle de Louis XIV »... On voit que Bonald va un peu vite en besogne. Pour les besoins de sa cause, il ratifie une vision hermétiquement close des deux siècles que d'autres, au même moment, s'emploient à raccorder. Pire, il ne concède pas les nuances que lui dicterait pourtant la prise en compte de faits décidément têtus, parmi lesquels les hommages répétés des Lumières aux principaux écrivains du « siècle de Louis XIV » (hommages d'ailleurs prolongés par l'obédience notoirement classique des Idéologues). Bonald s'expose de la sorte à des répliques prévisibles, par exemple de la part de Gallon de La Bastide : « Personne, certes, n'est pénétré plus profondément que nous de l'admiration que méritent et les écrivains illustres et les ouvrages immortels du siècle de Louis XIV. Mais je ne vois pas pourquoi cette admiration serait exclusive ; il me semble au contraire que mieux on sent les beautés des Racine et des Bossuet, mieux on doit sentir aussi celles des Voltaire et des Montesquieu »<sup>21</sup>. En dépit d'apparences plutôt conciliatrices, ce propos n'est pas anodin : affirmer la complémentarité des Lumières et du XVII<sup>e</sup> siècle, c'est insinuer la possibilité d'un « siècle de Louis XIV » déjà philosophique. Aux yeux des « nouveaux saints » raillés dès 1801 dans une satire de Marie-Joseph Chénier, c'est déjà presque un blasphème.

Dans l'ensemble, et sous réserve d'un examen plus approfondi, on peut réduire à deux les configurations auxquelles donne lieu cet attelage mémoriel : les rapports entre les Lumières et le second XVII<sup>e</sup> siècle sont formalisés

19. Arch. Acad. fr., 3A5, Procès verbaux des séances générales, « Séance publique tenue par la Classe de la langue et de la littérature françaises, le mercredi 1<sup>er</sup> avril 1807 », f. 156. Au sujet de Suard, cf. Éric Francalanza, *Jean-Baptiste-Antoine Suard, journaliste des Lumières*, Paris, Honoré Champion, 2002.

20. Louis de Bonald, « Du tableau littéraire de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle, proposé pour sujet de prix d'éloquence par la seconde classe de l'Institut » (mai 1807), repris dans *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques*, Paris, Adrien Le Clere et C<sup>ie</sup>, 1838 (1<sup>re</sup> édition 1819), 2 tomes, t. 2, p. 55.

21. Jean-Baptiste Gallon de La Bastide, *Tableau littéraire...*, op. cit., p. 54.

soit sous le signe de la complémentarité, soit sous celui d'une opposition terme à terme. Cette dernière formule se retrouve logiquement chez bon nombre de contre-révolutionnaires (le *Génie du christianisme* joue bien sûr un rôle matriciel), quand la mouvance plus proche du legs philosophique défend plus volontiers la thèse d'une articulation somme toute cohérente entre les productions respectives des deux siècles (on pense à des publicistes comme Antoine Jay, Victorin Fabre, Philippe-Antoine Grouvelle ou M<sup>me</sup> de Staël première manière). Dans tous les cas, il appert qu'un héritage immédiat influe sur la configuration d'un héritage plus ancien. C'est dire que le regard sur les Lumières (et sur leurs conséquences imputées) remet le « siècle de Louis XIV » sur le métier mémoriel. Cela explique qu'un travail initialement projeté comme une monographie cantonnée à l'examen du face-à-face entre la France révolutionnée et « siècle de Louis XIV » se soit immédiatement heurté aux limites de ses présupposés. Ce qui semblait devoir n'être qu'un passé simple (le passé louis-quatorzien de l'Empire) s'est avéré n'avoir de sens que resitué dans le complexe de ce qu'on pourrait appeler une mémoire à trois, en raison de l'interposition du XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### LA QUERELLE DES LÉGATAIRES

De fait, les Lumières se lèvent sur la route du souvenir. Occupant le chemin du retour, elles compromettent par avance tout projet de retrouvailles immédiates avec ce que d'aucuns tiennent pour l'âge d'or louis-quatorzien : le « siècle de Louis XIV » du XIX<sup>e</sup> siècle est fondamentalement médiatisé par les Lumières. La mémoire des écrivains du XVII<sup>e</sup> siècle se trouve en effet enchâssée dans celle du XVIII<sup>e</sup> siècle et non pas seulement juxtaposée à elle. Outre l'alternative entre la thèse de la rupture et celle de la continuité, la relation posthume des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles soulève donc un autre problème qui se pense, non plus en termes de comparaison, mais en termes de réfraction. Il s'agit de savoir si l'on endosse l'héritage classique configuré par les Lumières (en endossant donc simultanément l'héritage de cette médiation et ses implications notamment politiques) ou si l'on prétend, à rebours, préserver de toute atteinte le legs du second XVII<sup>e</sup> en entretenant son culte en vase clos. À cet égard, les débats publics de cette époque offrent un terrain d'investigation privilégié dans l'optique d'une histoire concurrentielle des héritages classiques. Une ligne de fracture structurelle (mais sans doute trop négligée par l'historiographie héritée du XIX<sup>e</sup> siècle) passe alors entre les tenants d'une tradition sacrée qui entend ne rien devoir aux Lumières (et prétend célébrer le corpus vénéré par-delà le XVIII<sup>e</sup> siècle) et une tradition plus sédimentée qui ressaisit les classiques louis-quatorziens à la lumière des récentes conquêtes philosophiques. Cela explique qu'un même corpus puisse être récupéré au service des thèses parfois les plus opposées.

Cette dispute d'héritiers revendiquant chacun pour soi la bonne intel-

ligence du même corpus emporte des conséquences massives. Il n'est sans doute pas exagéré d'avancer que la modélisation rétrospective du lien entre le « siècle de Louis XIV » et les Lumières trace l'un des terrains où se façonne, après l'éclatement du système des Belles-Lettres, l'idée nouvelle de « littérature » (au moins sous son acception patrimoniale). À l'époque qui nous retient, l'urgence n'est pas tant de réaffirmer la souveraineté classique contre la tentation d'un renouvellement des critères esthétiques, que d'imposer une certaine *version* de la tradition classique contre d'autres usages possibles de la même référence. Or les versions en présence s'avèrent irréductibles et reposent sur des conceptions contradictoires de ce que recouvre (ou doit recouvrir) l'idée nouvelle de littérature.

La réception immédiate du cours prononcé par Marie-Joseph Chénier à l'Athénée à partir de décembre 1806 se révèle ici instructive. Précisons qu'à cette date, Chénier n'en est pas à son coup d'essai. Cinq ans auparavant, à l'occasion d'un discours aux Écoles centrales, ce voltairien notoire avait déjà donné un aperçu de ses conceptions en matière d'histoire littéraire. Loin d'être replié sur lui-même, le XVII<sup>e</sup> siècle y était résolument resitué dans le cadre d'une histoire de l'esprit humain<sup>22</sup>. L'auteur y défendait l'hypothèse d'un progrès continu des lumières, progrès dont le XVII<sup>e</sup> siècle constituerait une étape privilégiée, mais une étape seulement. Du XVII<sup>e</sup> siècle à celui des Lumières, la différence ne serait pas de nature, mais seulement de degré : « C'est dans la répartition plus étendue, plus égale des lumières, que consiste la véritable, et peut-être l'unique supériorité du XVIII<sup>e</sup> siècle sur les âges qui l'ont précédé ; c'est en cela que consistera la supériorité progressive des siècles qui lui succéderont »<sup>23</sup>. Ainsi les écrivains du « siècle de Louis XIV » et les collaborateurs de l'*Encyclopédie* appellent-ils des hommages non pas jalousement différenciés, mais bien unifiés au nom d'un seul et même principe, celui de leur participation *commune* aux progrès de l'esprit humain. La mise en relief de Boileau est exemplaire d'une telle volonté de raccordement. Comme pour accuser la continuité d'un siècle à l'autre, Chénier souligne la dette collectivement contractée à l'égard du « judicieux Despréaux »<sup>24</sup>, dont l'intervention caustique aux dépens d'une célèbre tentative de censure anticartésienne forme le titre d'une éternelle reconnaissance : « La requête de l'Université de Paris fut présentée au parlement, en 1675. Elle n'eut point de suite, et ne fut point publiée. Il ne reste d'autre vestige de cette ridicule affaire, que l'arrêt burlesque, composé par Despréaux ; opuscule philosophique, dont le but et le succès font également honneur au législateur de notre poésie »<sup>25</sup>. Dans une conjoncture mémorielle aussi agitée, l'occasion est trop belle de

22. Marie-Joseph Chénier, « Discours sur les progrès des connaissances en Europe, et de l'enseignement public en France » (1801), repris dans *Fragments du Cours de littérature fait à l'Athénée de Paris en 1806 et 1807, suivis d'autres morceaux littéraires du même auteur*, Paris, Maradan, 1818.

23. *Idem*, p. 210.

24. *Idem*, p. 201.

25. *Idem*, p. 213.

saluer conjointement celui qui fixa la langue poétique et l'auteur éclairé d'un « opusculé philosophique ». Ferment actif d'un renouement séculaire, ce *credo* conciliateur avait déjà fixé la ligne directrice du *Conservateur*, ce quotidien éphémère dans lequel Chénier s'était beaucoup investi sous le Directoire et auquel La Harpe, on l'a vu, trouvait tant à redire.

Du Directoire à l'Empire, la volonté d'homogénéiser la séquence des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles demeure inchangée. Le discours de 1801 était explicitement conçu comme une défense et illustration de la réforme des savoirs mise en œuvre dans les Écoles centrales. Cette révolution pédagogique concentre alors tous les espoirs de l'orateur, qui y voit un moyen de féconder un héritage multiséculaire auquel les deux époques immédiatement antérieures ont apporté leurs tributs complémentaires. Or c'est bien sur cette même thèse d'une complémentarité des deux siècles que se conclut, en 1806, la leçon inaugurale du cours dispensé à l'Athénée. Annonçant le programme des séances à venir, Chénier conçoit bel et bien son enseignement comme une tribune offerte à sa philosophie de l'histoire. Il n'y a pas à choisir entre deux époques glorieuses : « [...] Une fois arrivés au terme de notre carrière, nous mettrons en parallèle les deux grandes époques de la littérature française. Nous comparerons les avantages qu'elles ont l'une sur l'autre. Peut-être trouverons-nous ces avantages compensés ; peut-être aurons-nous à conclure que l'époque dont nous avons vu les derniers jours était une suite nécessaire de la précédente, et que toutes les deux ont occupé d'une manière également honorable la place qui leur fut assignée dans l'espace des temps »<sup>26</sup>.

La visée de ces lignes est évidemment très pragmatique. En 1801 comme en 1806, le siècle nouveau né reçoit la mission de ne pas dilapider le précieux legs philosophique *des* siècles antérieurs. Dans la leçon de l'Athénée, ce glissement d'une description historique à une prescription immédiate est patent. L'orateur infère de son rapide panorama « les obligations imposées à l'époque actuelle » : « Le siècle qui commence sera digne des siècles qui l'ont précédé. Les idées saines prévaudront parmi nous contre les clameurs fanatiques. La philosophie ne sera pas contrainte de se réfugier dans les consciences. Les talents distingués dont la France peut s'enorgueillir encore, ceux que d'autres jours verront naître, chercheront la gloire littéraire où elle se trouve ; et, comme elle est inséparable du vrai, c'est en défendant la vérité qu'ils enrichiront de nouveaux trésors cette langue vivante et classique »<sup>27</sup>. L'apologie d'une littérature philosophique culmine dans cette expression remarquable désignant la langue française comme « vivante et classique ». La conjonction de coordination assure presque à elle seule la conciliation de la fidélité au canon louis-quatorzien et de l'initiative philosophique.

Sitôt prononcée en décembre 1806, cette leçon inaugurale inspire au cri-

26. Marie-Joseph Chénier, « Discours prononcé à l'Athénée de Paris, le 15 décembre 1806 », repris dans *Fragments du Cours de littérature...*, *op. cit.*, p. 47.

27. *Idem*, p. 47-48.

tique Jean-Joseph Dussault une salve d'articles vengeurs. Pilier de la critique conservatrice au *Journal des débats*, il fustige cette tentative d'une histoire littéraire embrassant les siècles sans jamais renier l'héritage du XVIII<sup>e</sup> siècle. Trop généreux dans l'éloge, Chénier souillerait sa juste appréciation du « siècle de Louis XIV » en la faisant suivre d'une description enthousiaste des Lumières. Ce gaspillage d'une admiration mal investie discréditerait par avance toute son entreprise. Chénier passe ici pour « [rendre] justice à l'école de Port-Royal, à Racine, à Boileau, à Bossuet, aux grands écrivains du siècle de Louis XIV ; et il faut lui en savoir gré ; mais quand il en vient au XVIII<sup>e</sup> siècle, le professeur perd la tête, et ne sait plus ce qu'il dit »<sup>28</sup>. Il échoue donc à l'examen de conservatisme littéraire que lui fait subir le critique. Or ce conflit traduit des conceptions divergentes du fait littéraire, elles-mêmes indexées sur des doctrines antagonistes. Car le programme synthétique de Chénier prend appui sur une acception de la « littérature » intégrant les acquis de la nouvelle Science de l'Homme. Ce n'est qu'à la faveur d'un tel élargissement qu'il peut nouer harmonieusement ses hommages aux productions littéraires des deux siècles. Ainsi les querelles relatives à l'histoire du goût sont-elles comme subsumées par une question mettant plus massivement en jeu la situation même de la « littérature » dans l'ordre des régimes de savoir. Et c'est bien sous cet angle que le journaliste porte l'estocade : « Comment un homme qui ne connaît pas même la définition vulgaire de la littérature, sa division qui embrasse tout en *grammaire, poétique et rhétorique*, peut-il se mêler de professer les belles-lettres ? »<sup>29</sup> L'attaque est brutale : vulgairement parlant, Chénier ne sait pas de quoi il parle. Cette incompétence présumée tient à ce que, embrassant trop, il se condamne à mal êtreindre : « Voyons ce qu'il veut y joindre : "Il faut y joindre encore la philosophie et ses principales applications ; examiner, dans leur marche progressive, l'analyse des sensations et des idées" (Mais, M. le professeur, il ne s'agit plus ici de littérature ; vous confondez tout ; vous abusez des termes) »<sup>30</sup>. En diluant de la sorte son objet, Chénier n'aurait d'autre ambition que de servir les desseins des Idéologues. On touche ici le nerf de la « guerre philosophique » : l'opposition aux Idéologues, suppôts présumés d'un matérialisme débridé, réduit presque à néant la portée du consensus sur la perfection des écrivains louis-quatorziens. Leur consécration par les défenseurs du XVIII<sup>e</sup> siècle est parfois mise au crédit de ces derniers, mais elle ne suffit pas à contrebalancer le poids de leurs (supposés) errements philosophiques. Il n'est pas rare qu'elle soit même interprétée comme une stratégie d'instrumentalisation. Qu'on y voie donc un hommage inconséquent ou un travail de récupération, la revendication philosophique du legs classique n'est jamais sérieusement prise en compte. Si Dussault ne conteste pas les révérences de Chénier à Boileau ou Racine, c'est

28. *Journal de l'Empire*, 25 décembre 1806, p. 4.

29. *Idem*, p. 3.

30. *Ibidem*. Dussault cite ici l'une des premières phrases du *Discours*.

plus décisivement le cadre général de ces hommages qui lui répugne, en ce qu'il risque de placer les classiques au service d'une vision de l'Homme jugée trop matérialiste. Ainsi la sacralisation du second XVII<sup>e</sup> siècle s'entend-elle moins comme une réplique adressée aux anticlassiques que comme un réflexe défensif contre une certaine conception de l'Homme<sup>31</sup> : garantir au « siècle de Louis XIV » le prestige d'un rayonnement sans Lumières revient à le prémunir contre des éloges jugés compromettants. Abordée de la sorte, la réception des classiques met en lumière l'épaisseur d'un conflit livré sur les trois fronts complémentaires de la doctrine (reconquête catholique *vs* philosophie), de l'histoire (« siècle de Louis XIV » *vs* XVIII<sup>e</sup> siècle) et du savoir (Lettres *vs* Science de l'Homme). Ce troisième front n'est pas le moins disputé, comme l'indiquent les observations de Bonald sur « la guerre des Belles-Lettres et des sciences » ou encore certaines des réactions suscitées par le *Rapport à l'Empereur* (1808) sur l'état des Lettres confié aux soins du même Chénier. Louant notamment Destutt de Tracy et Cabanis, le premier chapitre de ce rapport donne le ton. C'est là une confirmation de la démarche adoptée quelques mois plus tôt à la tribune de l'Athénée et l'une des sources de l'animosité que lui vaudra ce travail de commande (au début de la Restauration, *La Quotidienne*, par exemple, déplorera « cette dépravation d'un goût naturellement délicat, cet abus misérable d'un talent perdu pour les lettres »<sup>32</sup>).

La postérité couplée des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles serait donc un des laboratoires où s'invente une conception de la « littérature » nationale – tout au moins comme objet patrimonial. Cette formalisation d'une tradition sur mesure forme un épisode important dans le processus qui voit la fille aînée de l'Église se projeter comme la nation littéraire par excellence. Marqueur identitaire, le « siècle de Louis XIV » ne l'est qu'au prix de nombreux aménagements, dont le plus considérable est sans doute la scénarisation de son allergie à certains pans de l'héritage philosophique. En contestant la légitimité de leurs adversaires à louer correctement les productions du « siècle de Louis XIV », les « nouveaux saints » paraissent favoriser la confiscation religieuse de cette « littérature » en instance de définition. C'est dans cette optique que l'on gagne à resituer les procès en illégitimité intentés à la version philosophique de la tradition classique. Il est de fait qu'à terme, le rattachement patrimonial des deux siècles sera conditionné par une neutralisation, voire une occultation des audaces propres à la médiation des Lumières<sup>33</sup>.

La concurrence entre les différents usages possibles de la référence aux

31. Pour d'utiles mises au point, cf. Jean-Luc Chappey, « Le XVII<sup>e</sup> siècle comme enjeu philosophique et littéraire au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers du Centre de recherches historiques* (EHESS), n° 28-29, avril 2002, p. 101-115.

32. *La Quotidienne*, lundi 3 février 1817, n° 34, p. 4.

33. Sur ce point, qu'il nous soit permis de renvoyer à Stéphane Zékian, « La personnification du XVIII<sup>e</sup> siècle dans la France révolutionnée. Remarques sur l'enjeu des fictions séculaires », *Dix-huitième siècle*, n° 42, 2010 ; et, pour une étude de cas voltairienne : « Que faire du *Siècle de Louis XIV*? D'une réception paradoxale au lendemain de la Révolution française », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2010-1, p. 19-34.

classiques appellerait de nombreux développements. La perspective s'élargirait en particulier si l'on prenait soin de compléter l'étude des héritages revendiqués par celle des options mémorielles attribuées. Telle qu'elle s'incarne dans des pratiques et des discours publics, la mémoire culturelle paraît en effet se dédoubler : elle fait certes l'objet de revendications élevées par les acteurs, mais également de certaines imputations. L'histoire des héritages passe par celle des insinuations, des disqualifications escomptées de telle ou telle « ascription » mémorielle. Entendons sous cette dernière expression l'assignation à l'interlocuteur d'une position ne correspondant pas nécessairement à celle qu'il affiche dans ses propres interventions. Mouvante en ceci qu'elle procède autant de ce que disent les acteurs que de ce qui est dit à leur sujet par leurs contemporains, la répartition des positions mémorielles commande une enquête pragmatique sur les discours attribués autant que sur ceux effectivement tenus. Cette démarche permettrait de faire place à des phénomènes de malentendus, réels ou savamment entretenus (par exemple à des fins de disqualification), qui ne sont peut-être pas restés sans effets sur la problématisation ultérieure des engagements littéraires. Ces malentendus nourrissent ce qu'on désignerait volontiers comme un marché mémoriel où s'affrontent des héritiers incarnant chacun une version possible du legs classique. À cet égard, l'histoire du marqueur « classique » commanderait celle, symétrique, des fins de non recevoir adressées à certains positionnements qui se présentent pourtant eux-mêmes comme classiques. Il s'agirait alors d'éclairer la frontière séparant non pas l'hommage et le décri, mais l'hommage orthodoxe et l'autre, inacceptable. Car il ne suffit pas d'admirer, encore faut-il admirer correctement. On l'aura compris : l'étude des anticlassiques nous paraît moins prometteuse que celle, pour ainsi dire, des mauvais classiques. L'oubli des Idéologues au cours du très long XIX<sup>e</sup> siècle constitue, sous cet angle, un objet de première importance<sup>34</sup>. Plus largement, le sort fait aux hommes de lettres du XVIII<sup>e</sup> siècle dans les histoires de la littérature nationale appellerait un examen attentif aux opérations de sélection pratiquées dans leurs œuvres, ainsi qu'à leurs modes d'articulation avec les modèles louis-quatorziens. Symétriquement, l'assagissement forcé de ces derniers nécessiterait une analyse de grande échelle (pensons, entre autres exemples, à Louis-Aimé Martin réécrivant pieusement La Rochefoucauld pour mieux le protéger de sa descendance utilitariste ou à M<sup>me</sup> de Genlis expurgeant *Le Siècle de Louis XIV* de Voltaire pour le conformer, ni plus ni moins, aux préceptes de Bossuet). S'esquisserait ainsi l'histoire d'une confiscation, laquelle connaît aussi son versant lexical : tout sauf anodine, l'expression « siècle de Louis XIV » mérite-

34. Daniel Baggioni, « La réception des Idéologues dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle en France : dispersion et rendez-vous manqués », dans Brigitte Schlieben-Lange, Hans-Dieter Dräxler, Franz-Josef Knapstein, Elisabeth Volck-Duffy et Isabel Zollna [dir.], *Europäische Sprachwissenschaft um 1800. Methodologische und historiographische Beiträge zum Umkreis der « ideologie » ; eine Vortragsreihe im Rahmen des DFG-Projekts « Ideologenzereption »*, Münster, Nodus, 1989, 4 tomes, t. 1, p. 129-151.

rait, en effet, une étude détaillée de ses usages en contexte. Il s'agirait, sur ce point, d'éprouver sur une périodisation plus vaste les conclusions provisoires d'une enquête cantonnée au premier quart de siècle (1795-1820). Celle-ci a pu mettre en évidence le rejet de cette expression par les voltairiens eux-mêmes et, symétriquement, sa récupération par la mouvance ultra. Or c'est le plus souvent sous cette rubrique que la littérature classique sera consacrée dans les instances académique, scolaire et universitaire.

\*

En somme, l'hypothétique « siècle de deux cents ans » place les contemporains devant un double problème, puisqu'il leur faut non seulement comparer (et le plus souvent hiérarchiser) ses deux volets, mais surtout penser l'enchâssement de la mémoire classique dans celle des Lumières. Ce dernier point est le plus épineux, car il suppose la prise en compte d'une distance temporelle toujours croissante qui, si elle n'entame pas le prestige des classiques, rejoue fatalement les conditions de leur rayonnement. Plus que l'alternative entre adhésion et défiance, la conscience (et l'inégale acceptation) de cet éloignement constitue ici un fait capital. C'est elle qui conditionne l'actualisation du classique après la Révolution. Forçant le deuil de l'immédiateté, elle impose l'épreuve d'un exotisme nouveau. Le sentiment d'accélération inhérent à l'avènement de l'ère nouvelle conduit de fait à penser les productions littéraires du règne louis-quatorzien sous la rubrique, insolite en leur cas, de l'Ancien. Fait nouveau dans la relation au classique, le creusement de la distance temporelle donne lieu à des stratégies contrastées allant de l'accommodement au pur et simple déni. Dans ce dernier cas, on peut transposer à la tradition classique les termes par lesquels Christian Jouhaud désigne le rapport de Rancé « au temps mythifié de la fondation de l'ordre cistercien » : il s'agit, ni plus ni moins, « d'une négation de l'histoire et d'une interprétation de la tradition comme immuable pureté d'un ordre immobile et constamment menacé d'être recouvert, déformé, affaibli par le passage du temps ». Aux antipodes de cette « présence continuée d'une pureté originelle »<sup>35</sup>, le corpus classique peut apparaître, non comme l'objet d'un dépôt inerte, mais comme le support d'une expérience ouverte dont l'écoulement temporel forme la condition de possibilité. Pour le dire autrement, l'expérience (du) classique suppose alors le passage du temps, non son abolition. Mises en œuvre dans le traitement conjoint des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, ces approches concurrentes entretiennent une tension d'autant plus digne d'intérêt que les décennies suivantes ne l'ont aucunement apaisée et que nous en sommes, consciemment ou non, les héritiers directs.

*Stéphane Zékian est docteur en lettres modernes  
(Fondation Thiers-CNRS)*

<sup>35</sup> Christian Jouhaud, *Sauver le Grand-Siècle? Présence et transmission du passé*, Paris, Le Seuil, 2007, p. 144-145.